

COMPTE-RENDU

Réunion du Conseil municipal du 5 mars 2020

L'an deux-mille-vingt le cinq du mois de mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune de MONTEMBOEUF s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TRAPATEAU, Maire de Montembœuf.

Date de convocation : 27/02/2020

Nombre de Membres en exercice :	12
Nombre de Membres présents :	12

PRÉSENTS : M. TRAPATEAU – M^{me} MANIERE – M. PERROCHEAU – M. BOURNIER – M^{me} DELAGE – M^{me} BOUCHER – M. SARDIN – M^{me} DUPUY-LUCE – M. PESTRE – M^{me} NEBOUT

ABSENTS : M. BUNA (arrivée à 21h) – M^{me} JACQUELIN (arrivée à 21h30)

Secrétaire de séance : M^{me} MANIERE

Mme JACQUELIN donne pouvoir à Mme MANIERE.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Validation des noms et numéros des voies ;
- Tarifs de vente du mobilier et électroménager du village vacances de Fontvieille ;
- Durée d'amortissements des investissements – budget assainissement ;
- Approbation des Comptes de Gestion 2019 : Commune, Assainissement, Lotissement le Petit Mairat, Chaufferie bois, CCAS ;
- Approbation Comptes Administratifs 2019 : Commune, Assainissement, Lotissement le Petit Mairat, Chaufferie bois ;
- Questions diverses.

M. le Maire précise qu'il n'y a pas de Compte de Gestion pour le CCAS comme il était indiqué dans l'ordre du jour.

Approbation du précédent compte-rendu

Le compte-rendu du Conseil municipal du 31 janvier a été validé par mail par l'ensemble des conseillers municipaux et affiché en mairie le 10 février 2020.

Création numéros de voirie – D2020_2_1

Monsieur le Maire rappelle que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération D2019_1_3 en date du 12 mars 2019 et en complément de celle-ci,
Le Maire propose :

- Sur la voie libellée Impasse de Beauregard le rajout des numéros de voirie suivants : 4 et 6,
- Sur la voie libellée Impasse de la Fontaine le rajout du numéro de voirie suivant : 14,
- Sur la voie libellée Place de la Poste le rajout du numéro de voirie suivant : 22 bis,
- Sur la voie libellée route des Labourières le rajout des numéros de voirie suivants : 12, 15 et 1

- Sur la voie libellée rue des Balcons le rajout des numéros de voirie suivants : 3, 5, 7 et 9,
- Sur la voie libellée Impasse des Vallades le rajout du numéro de voirie suivant : 10,
- Sur la voie libellée rue de Tournepiche le rajout des numéros de voirie suivants : 45, 47 et 49.
- Le changement de nom : la rue des Pépinières à l'Âge Boisset devient la rue du Four à Pain.

Il propose également la suppression du numéro 8 sur la route de Beaussac.

Vote : Pour : 11 – Abstention : 0 – Contre : 0

Vente du mobilier du village vacances – D2020_2_2_1

Monsieur le Maire informe que le village vacances sera cédé en cours d'année à Logelia, selon délibération du Conseil Municipal le 9 juillet 2018. Il y a donc lieu de vider le mobilier et l'électroménager restés dans les pavillons. Il propose que le matériel dont la collectivité n'a pas l'utilité soit vendu. Une priorité pourra être donnée aux habitants de Montemboeuf.

Il propose d'établir les tarifs suivants :

Matériel	Prix proposé
Grande Table en bois	20,00 €
Tables basse	10,00 €
table Chevet	5,00 €
Chaises en bois	5,00 €
Chaises métal	5,00 €
Fauteuils	5,00 €
Bancs en bois	10,00 €
Lampes de chevet	1,00 €
Lits 140 cm	10,00 €
Lits 80 cm	5,00 €
Clic clac	15,00 €
Lit d'appoint	10,00 €
Poêle à bois	30,00 €
Parasol	5,00 €
Hotte cuisine	20,00 €
Petits Réfrigérateurs	20,00 €
Plaques électriques	20,00 €
Micro-ondes	10,00 €
Fer à repasser	5,00 €
Table à repasser	5,00 €
Cafetières électriques	5,00 €
Grille pain	3,00 €
Etendoirs	5,00 €
Machines à laver	20,00 €
Lot Vaisselle	5,00 €
Lot Linge	2,00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider les tarifs de vente proposés et de l'autoriser à organiser la vente de ce mobilier.

Vote : Pour = 10 / Abstention =1

Création d'une régie pour la vente du mobilier du village vacances / D2020_2_2_2

Considérant la nécessité d'encaisser en espèces et en chèques le produit de la vente du mobilier et du matériel du village vacances, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de créer une régie de recettes pour l'encaissement de ces produits.

Cette régie sera installée à la mairie de Montemboeuf.

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1 000 euros.

Le régisseur sera désigné par le maire sur avis conforme du comptable.

Vote : Pour = 10 / Abstention =1

Durée d'amortissement budget assainissement / D2020_2_3

Arrivée de M.BUNA (21h)

Au vu des travaux sur le réseau assainissement actuellement en cours, Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de redéfinir. En se référant au barème de l'instruction M49, Monsieur le maire propose les durées d'amortissements suivantes :

Immobilisations	Détail	Durée	Article	Article pour immo en cours
Immobilisations incorporelles	Étude	5 ans	20	
Immobilisations incorporelles	Logiciels	2 ans	20	
Agencements, aménagement terrains		20 ans	212	2312
Réseaux d'assainissement	Renouvellement, création	50 ans	213/2156	2313/2315
Station épuration	Création	30 à 50 ans	213	2313
Poste de relevage	Construction ou matériel/inst spécifiques	15 ans	213/2156	2313/2315
Nouveau branchement ou réparation branchement	Installations spécifiques	20 ans	213/2156	2313/2315
Matériels spécifiques	Petit matériel	5 ans	2156	2315
Autres immobilisations corporelles	Mobilier	10 ans	218	2318
Autres immobilisations corporelles	Matériel informatique	5 ans	219	
Maîtrise d'oeuvre	sur la même durée que les travaux de Maîtrise d'Œuvre			
Subventions	sur la même durée que l'amortissement des biens			

Vote : Pour = 12

Approbation du compte de gestion 2019 – Commune / D2020_2_4

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote : Pour = 12

Approbation du compte de gestion 2019 – Assainissement / D2020_2_5

Monsieur le maire redonne les mêmes précisions que précédemment pour le compte de gestion 2019 du budget d'assainissement.

Après s'être assuré que l'ensemble des écritures du receveur pour 2019 concorde avec l'ensemble des écritures ordonnancées par le Maire pour cette même année,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote : Pour = 12

Approbation du compte de gestion 2019 – Lotissement / D2020_2_6

Monsieur le maire redonne les mêmes précisions que précédemment pour le compte de gestion 2019 du budget du lotissement.

Après s'être assuré que l'ensemble des écritures du receveur pour 2019 concorde avec l'ensemble des écritures ordonnancées par le Maire pour cette même année,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote : Pour = 12

Approbation du compte de gestion 2019 – Chaufferie Bois / D2020_2_7

Monsieur le maire redonne les mêmes précisions que précédemment pour le compte de gestion 2019 du budget de la Chaufferie Bois.

Après s'être assuré que l'ensemble des écritures du receveur pour 2019 concorde avec l'ensemble des écritures ordonnancées par le Maire pour cette même année,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote : Pour = 12

Approbation du compte administratif 2019 – Commune / D2020_2_8

Arrivée de Mme JACQUELIN (21h30)

Sous la présidence de M. BOURNIER Jean-Pierre, élu à l'unanimité par les membres du conseil municipal, Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

		DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
RESULTAT EXERCICE	FONCTIONNEMENT	509 154,18 €	718 988,98 €	209 834,80 €
	INVESTISSEMENT	90 222,40 €	143 653,06 €	53 430,66 €
REPORT N-1	FONCTIONNEMENT		656 199,79 €	
	INVESTISSEMENT	91 573,87 €		

TOTAL	FONCTIONNEMENT		866 034,59 €
(réalisations + reports n-1)	INVESTISSEMENT	38 143,21 €	

RESTES A REALISER	INVESTISSEMENT	35 849,10 €	- €
-------------------	----------------	-------------	-----

RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT		866 034,59 €
	INVESTISSEMENT		-73 992,31

Besoin d'inscription au 1068 au budget N+1			73 992,31€
--	--	--	------------

Hors de la présence de Monsieur TRAPATEAU Jean-Marie, maire, les membres du conseil municipal approuvent le compte administratif 2019 de la commune.

Vote : Pour = 11

Approbation du compte administratif 2019 – Assainissement / D2020_2_9

Sous la présidence de M. BOURNIER Jean-Pierre, élu à l'unanimité par les membres du conseil municipal, Après avoir entendu le compte administratif de l'assainissement de l'exercice 2019, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

		DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
RESULTAT EXERCICE	FONCTIONNEMENT	48 948,66 €	47 883,63 €	-1 065,03 €
	INVESTISSEMENT	16 220,14 €	34 847,32 €	18 627,18 €
REPORT N-1	FONCTIONNEMENT		1 815,50 €	
	INVESTISSEMENT		140 487,83 €	

TOTAL (réalisations + reports n-1)	FONCTIONNEMENT		750,47 €
	INVESTISSEMENT		159 115,01 €

RESTES A REALISER	INVESTISSEMENT	254 279,71 €	
-------------------	----------------	--------------	--

RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT		750,47 €
	INVESTISSEMENT		- 95 164,70 €

Besoin d'inscription au 1068 au budget N+1			95 164,70 €
--	--	--	-------------

Hors de la présence de Monsieur TRAPATEAU Jean-Marie, maire, les membres du conseil municipal approuvent le compte administratif 2019 de l'assainissement.

Vote : Pour = 11

Approbation du compte administratif 2019 – Lotissement petit mairat / D2020_2_10

Sous la présidence de M. BOURNIER Jean-Pierre, élu à l'unanimité par les membres du conseil municipal, Après avoir entendu le compte administratif du lotissement du Petit Mairat de l'exercice 2019, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

		DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
RESULTAT EXERCICE	FONCTIONNEMENT	34 119,35 €	34 119,35 €	0 €
	INVESTISSEMENT	15 344,90 €	34 119,35 €	18 774,45 €
REPORT N-1	FONCTIONNEMENT			
	INVESTISSEMENT		13 319,59 €	

TOTAL (réalisations + reports n-1)	FONCTIONNEMENT		
	INVESTISSEMENT		32 094,04 €

RESTES A REALISER	INVESTISSEMENT		
-------------------	----------------	--	--

RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT		- €
	INVESTISSEMENT		32 094,04 €

Besoin d'inscription au 1068 au budget N+1			- €
--	--	--	-----

Hors de la présence de Monsieur TRAPATEAU Jean-Marie, maire, les membres du conseil municipal approuvent le compte administratif 2019 du lotissement.

Vote : Pour = 11

Approbation du compte administratif 2019 – Chaufferie Bois / D2020_2_11

Sous la présidence de M. BOURNIER Jean-Pierre, élu à l'unanimité par les membres du conseil municipal, Après avoir entendu le compte administratif de la Chaufferie bois de l'exercice 2019, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

		DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
RESULTAT EXERCICE	FONCTIONNEMENT	79 188,96 €	85 452,23 €	6 263,27 €
	INVESTISSEMENT	16 709,00 €	26 571,11 €	9 862,11 €
REPORT N-1	FONCTIONNEMENT			
	INVESTISSEMENT	4 682,85 €		

TOTAL (réalisations + reports n-1)	FONCTIONNEMENT		6 263,27 €
	INVESTISSEMENT		5 179,26 €

RESTES A REALISER	INVESTISSEMENT		
-------------------	----------------	--	--

RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT		6 263,27 €
	INVESTISSEMENT		5 179,26 €

Besoin d'inscription au 1068 au budget N+1			- €
--	--	--	-----

Hors de la présence de Monsieur TRAPATEAU Jean-Marie, maire, les membres du conseil municipal approuvent le compte administratif 2019 de la chaufferie.

Vote : Pour = 11

Questions Diverses

▪ Bureau des élections municipales

	15 mars 2020	22 mars 2020
De 8h à 10h30	- TRAPATEAU Jean-Marie - BUNA Eric - PERROCHEAU JC	- TRAPATEAU Jean-Marie - BUNA Eric - PERROCHEAU JC
De 10h30 à 13h00	- JACQUELIN Catherine - MANIERE Nicole - SARDIN Didier	- JACQUELIN Catherine - MANIERE Nicole - SARDIN Didier
De 13h00 à 15h30	- DUPUY Liliane - DELAGE Arlette - PESTRE Thierry	- DUPUY Liliane - DELAGE Arlette - PESTRE Thierry
De 15h30 à 18h00	- BOUCHER Séverine - NEBOUT Joëlle - BOURNIER Jean-Pierre	- BOUCHER Séverine - NEBOUT Joëlle - BOURNIER Jean-Pierre

Président : M. TRAPATEAU Jean-Marie

Suppléant : M. BOURNIER Jean-Pierre

Secrétaire : Mme BOUCHER Séverine

Assesseurs : BUNA Eric, PERROCHEAU JC, JACQUELIN Catherine, MANIERE Nicole, SARDIN Didier, DUPUY Liliane, DELAGE Arlette, PESTRE Thierry, NEBOUT Joëlle

▪ **Informations sur les travaux d'assainissement :**

M. Bournier informe que les travaux réalisés par SOGEA depuis fin janvier ont bien avancé (rue Laugérias terminée). Le travail est plus compliqué depuis quelques jours en raison, d'une part des intempéries et d'autre part, des souterrains trouvés lors de l'excavation. Ainsi, ils ont coulé 12 m³ de béton au niveau de la rue de Tournepiche pour combler un souterrain. Cela engendre des surcoûts.

Monsieur le Maire prononce son discours de fin de mandat et remercie les membres du Conseil Municipal.

Séance levée à 23h10

À Montembœuf, le 3 avril 2020

Le Maire,
Jean-Marie TRAPATEAU

